

# **Rapport annuel d'IPEX 2013/2014**

## **Rapport de la présidence du Conseil d'IPEX aux secrétaires généraux des parlements nationaux et du Parlement européen**

**26/27 janvier 2014**

**Vilnius**

M. Horst Risse

Président du Conseil d'IPEX

Secrétaire général du Bundestag allemand

Embargo jusqu'au 27 février 2014 10 h 15

Seul le texte prononcé fait foi.

## **Rapport de la présidence du Conseil d'IPEX aux secrétaires généraux des parlements nationaux et du Parlement européen et relatif à la nomination d'un nouveau Conseil d'IPEX**

Madame, Monsieur,  
Chers collègues,

En 2000, des parlements nationaux ont indiqué aux présidents de parlement qu'ils souhaitaient mettre au point une plate-forme commune consacrée à l'échange d'informations, tant entre les parlements nationaux qu'entre ceux-ci et le Parlement européen. Cette plate-forme a reçu le nom concis et parlant d'« IPEX » (Interparliamentary Exchange).

Le protocole 9 du traité d'Amsterdam formulait déjà comme objectif général la participation accrue des parlements nationaux aux activités de l'Union européenne. Pour la première fois dans l'histoire de l'UE, le projet de traité constitutionnel a accordé aux parlements nationaux le droit d'être informés sur les projets d'actes législatifs de l'UE et celui d'exprimer leur point de vue sur ces projets. Cela consacrait la naissance du dialogue politique et du mécanisme d'alerte précoce, qui ont ensuite été intégrés sous une forme identique dans le traité de Lisbonne ratifié par tous les États membres de l'UE. Au moment de la nomination du Bundestag allemand à la présidence d'IPEX, fonction qui avait été exercée avec beaucoup de succès par le Danemark pendant les quatre années précédentes, le traité de Lisbonne n'était en

vigueur que depuis trois mois. Le Conseil d'IPEX a adopté un programme de travail, les « priorités d'IPEX », qui ont été confirmées par les présidents lors de leur conférence en Belgique en 2011 et qui sont toujours valables.

Dans mon intervention, je me référerai à ces priorités et exprimerai mon avis sur les résultats obtenus jusqu'à présent.

Une des priorités du Conseil consistait à ***poursuivre le développement d'IPEX en tant que plate-forme adéquate et importante pour les échanges d'informations relatives à l'UE entre les parlements nationaux.***

IPEX est, avec la COSAC, les réunions des commissions spécialisées, les réunions et conférences interparlementaires et les bureaux de liaison des parlements nationaux à Bruxelles, devenu l'un des piliers essentiels de la communication interparlementaire au niveau de l'UE. Le nouvel IPEX 2.0, lancé en 2011, est doté d'un habillage moderne, est riche en fonctionnalités nouvelles et offre un grand confort d'utilisation et une grande réactivité dans le traitement des consultations.

Dans la section « Documents », structurée par dossiers, les parlements nationaux ont accès à toute une série d'options leur permettant d'échanger des informations, en particulier sur les propositions législatives européennes. Il existe ainsi un jeu de symboles destiné à

représenter de manière standardisée le déroulement et les résultats des délibérations, comme, par exemple, quand les parlements nationaux adoptent un avis motivé, participent au dialogue politique avec la Commission ou confient à leur gouvernement un mandat de négociations pour le Conseil. Le dispositif est bien entendu centré sur les échanges d'informations et de documents relatifs aux propositions législatives de la Commission soumises au contrôle de subsidiarité. Tout récemment, de nombreux parlements nationaux ont dénoncé la violation du principe de subsidiarité que constitue la proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen [document COM(2013) 534 final], ce qui a été repris rapidement et de manière exhaustive dans IPEX. IPEX est donc, à l'échelle européenne, le seul portail à présenter tous les avis des parlements nationaux sur des questions liées à la subsidiarité et à fournir des liens dynamiques vers les dossiers des institutions européennes.

Un hommage a également été rendu à IPEX dans le 20<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC d'octobre 2013, qui y voit un outil efficace de coopération interparlementaire. On est donc en droit d'affirmer qu'IPEX a trouvé sa place.

En ce qui concerne le développement d'IPEX, le Conseil s'est à plusieurs reprises demandé si IPEX est, conformément à l'intention initiale, une **plate-forme d'échange d'informations entre les parlements nationaux**, ou s'il est en train d'évoluer pour devenir une **plate-forme représentant les parlements nationaux vis-à-vis des organes de l'Union européenne**.

IPEX met à la disposition des parlements nationaux sa base de données, qui est au centre de la plate-forme. Ils peuvent y classer des informations sous forme de textes libres et de liens et y déposer des documents. En 2013, les parlements des pays de l'UE membres d'IPEX y ont ainsi déposé un total de 4 111 articles de données concernant 1 008 propositions législatives des institutions européennes, dont l'intégralité des 92 avis motivés adressés à la Commission par les parlements nationaux. Force est toutefois de constater que les parlements nationaux n'ont pas suffisamment recours aux forums protégés par mot de passe mis à leur disposition dans chaque dossier. Je vous encourage donc à autoriser vos correspondants à permettre aux autres parlements à accéder à un plus grand nombre d'informations informelles dans les forums protégés par mot de passe et, ce faisant, à soutenir l'activité des représentants des parlements nationaux à Bruxelles.

L'utilisation de la section « Nouvelles » d'IPEX a connu une évolution très positive : à ce jour, environ la moitié des parlements nationaux ont eu recours à la possibilité qui leur est offerte d'utiliser IPEX pour diffuser des nouvelles issues de l'activité quotidienne des parlements en matière de politique européenne.

Deuxièmement, le Conseil s'est donné pour objectif de ***participer au renforcement des droits d'information et de participation des parlements nationaux vis-à-vis de leurs gouvernements.***

Dès sa création, IPEX 2.0 était conçu pour offrir aux parlements nationaux un espace où ils pourraient présenter leurs dispositions législatives et administratives nationales fondamentales relatives à leurs droits d'information et de participation dans les affaires européennes. Cela concerne aussi bien les droits de participation vis-à-vis des institutions européennes que les relations, au niveau national, entre le parlement et le gouvernement. Tous les parlements nationaux ont abondamment recours à cet espace. On peut citer comme exemple les tableaux disponibles sur IPEX indiquant quand, comment et par qui les aspects de subsidiarité et de proportionnalité sont contrôlés et qui en est responsable. C'est pourquoi il n'est plus étonnant de voir que les milieux scientifiques consultent de plus en plus IPEX afin d'étudier l'action des parlements nationaux dans le contexte européen.

J'aimerais également m'arrêter sur la coopération extrêmement collégiale qui s'est instaurée ces dernières années avec la Commission. Elle se manifeste entre autres par le fait que les nouvelles lignes directrices IPEX rédigées en 2012 invitent expressément la Commission, mais également le Conseil, à collaborer au Conseil d'IPEX. Sur place, à Bruxelles, la coopération se traduit dans la pratique par les contacts de travail quotidiens entre l'IPEX Information Officer et les représentants de la Commission. La position de l'IPEX Information Officer a été renforcée par le fait que sa fonction a été, pour la première fois, inscrite dans les lignes directrices IPEX révisées en 2012. Il a pour mission principale de garantir l'intégrité du

site Internet IPEX et il est, en tant qu'interlocuteur permanent, en premier lieu à la disposition des correspondants nationaux.

Le troisième objectif consistait à ***avoir plus souvent recours au dispositif de dialogue politique de la Commission européenne et d'intensifier les contacts de travail entre les représentants des parlements nationaux auprès du PE et entre les correspondants IPEX.***

Dans le cadre du dialogue politique, les parlements nationaux sont expressément invités à donner leur avis à la Commission européenne, non seulement sur le contrôle de subsidiarité, mais aussi sur le contenu des propositions législatives européennes. Il convient d'utiliser les services d'information des parlements nationaux, les réunions régulières des correspondants ainsi que les contacts des collaborateurs parlementaires chargés des affaires européennes pour développer les échanges d'informations pertinentes pour l'UE entre les parlements nationaux. En 2012, une discussion a eu lieu au sein du Conseil d'IPEX et avec les correspondants IPEX afin d'identifier les missions que les correspondants doivent assumer et qu'ils sont également en mesure de réaliser dans le cadre de leurs administrations parlementaires. Nous avons encore beaucoup à faire ensemble à ce sujet, mais nous sommes sur la bonne voie. La réunion des correspondants IPEX à Bruxelles, les 7 et 8 novembre 2013, a confirmé que leurs conditions de travail se sont beaucoup améliorées en ce qui concerne les ressources mises à leur disposition. Je pense qu'en tant que secrétaires généraux, vous avez joué un rôle

déterminant dans cette évolution ! Et si vous estimez qu'il existe encore des réserves dans ce domaine, je vous demande instamment de réunir les supérieurs hiérarchiques responsables dans vos parlements respectifs des affaires de l'Union européenne et vos correspondants IPEX et de voir comment ceux-ci peuvent encore améliorer la qualité des informations relatives au traitement des affaires de l'UE au sein de leurs parlements qu'ils fournissent à IPEX, mais aussi de celles qu'ils se procurent sur IPEX et diffusent auprès de leurs parlements. La réussite du développement d'IPEX est étroitement liée à la qualité des réseaux qu'entretiennent les correspondants au sein de leurs parlements, aux connaissances qu'ils ont des procédures de l'UE et à la façon dont ils diffusent les informations qu'ils recueillent.

Afin d'intensifier les échanges d'expériences pendant les réunions annuelles des correspondants – dont les quatre dernières ont eu lieu à Berlin, Ljubljana, La Haye et Bruxelles – et pérenniser les contacts, une nouvelle initiative, les « Partnership Project Groups », a été lancée en 2013. Ce sont des groupes de taille réduite, réunissant des correspondants de différents pays qui échangent des exemples de meilleures pratiques sur la base de points communs géographiques et organisationnels. Dans ce contexte, il serait toutefois souhaitable que la fluctuation parmi les correspondants soit moins importante, afin d'assurer une plus grande continuité. Les « Partnership Groups » sont organisés et dirigés par les membres du Support central d'IPEX. En décembre 2013, le Conseil d'IPEX a évalué les premiers retours d'expérience de ces « Partnership Groups » et décidé de proposer aux secrétaires généraux de reconduire l'initiative en 2014.

La coopération avec le Parlement européen au sein d'IPEX est marquée par une grande confiance et s'effectue entretemps dans le cadre de relations hautement institutionnalisées, qui comprennent les contacts avec la direction des relations avec les parlements nationaux et avec la direction informatique. La direction des relations avec les parlements nationaux participe activement aux travaux des organes d'IPEX et offre de bonnes conditions de travail à l'IPEX Information Officer. La direction informatique assure un support technique précieux et gère le domaine IPEX.

Quatrièmement, nous voulions ***augmenter la transparence de l'action parlementaire et fournir des informations plus fiables.***

La fiabilité des données et la rapidité à laquelle elles sont disponibles sont très importantes. Les possibilités de recherche simples, reposant sur des symboles standardisés, permettent d'obtenir rapidement des résultats – à condition toutefois que les parlements nationaux en général et les correspondants IPEX en particulier partagent la même approche de l'utilisation des symboles disponibles dans IPEX. Les formations annuelles proposées aux correspondants, le manuel d'IPEX et l'IPEX Information Officer, lors de ses contacts réguliers avec les correspondants, attirent régulièrement l'attention sur cette nécessité. En effet, la pertinence des données statistiques recueillies est fortement tributaire de l'utilisation correcte de ces symboles. Dans cette mesure, une partie des critiques adressées à IPEX n'est pas forcément due au manque d'informations, mais au caractère

incomplet des résultats obtenus, lié à l'utilisation incorrecte des symboles.

L'action européenne des parlements nationaux englobe également les réunions interparlementaires. Toutes les dates des échanges interparlementaires figurent dans le calendrier d'IPEX, qui est maintenant très utilisé, également par les autres institutions européennes. Il convient d'ajouter que la conférence des présidents a sa propre page sur le site IPEX. Lors de leur dernière réunion, les présidents de parlement ont par ailleurs décidé que les échanges d'informations et de documents relatifs aux nouvelles conférences interparlementaires sur la PESC/PSDC et sur l'article 13 du pacte budgétaire auraient lieu sur le portail IPEX. À long terme, l'IPEX devra également jouer le rôle de mémoire des institutions. En effet, les documents qui y seront conservés permettront de retracer l'ensemble des discussions et des résultats des conférences interparlementaires et ce, longtemps après que les sites Internet nationaux correspondants auront cessé d'exister.

Notre cinquième mission visait à ***augmenter le niveau d'actualité et la fiabilité des données à l'aide du langage de transfert XML.***

Au début de mon intervention, j'ai signalé que les secrétaires généraux des parlements nationaux avaient reconnu qu'il était nécessaire de doter l'IPEX des ressources humaines, techniques et financières requises pour en faire un outil fiable au service des échanges interparlementaires. D'un autre côté, tous les parlements

nationaux pourraient économiser des ressources et éviter les erreurs lors de la transmission des informations à la base de données d'IPEX s'ils utilisaient le langage de transfert de données XML. Une vingtaine de parlements et chambres nationaux ont déjà mené une réflexion à ce sujet et utilisent XML.

Les secrétaires généraux ont également autorisé IPEX à participer à la mise au point de normes OpenDocument dans le cadre du réseau du Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements.

Et, enfin, nous voulions ***renforcer la position d'IPEX comme source d'information sur l'action interparlementaire à la disposition des citoyens européens.***

Le site IPEX n'est pas une simple plate-forme destinée aux parlements participants, c'est aussi un portail Internet public. Depuis la mise en ligne du nouveau site IPEX en 2011, les usagers peuvent y naviguer dans toutes les langues de l'UE, y compris en croate, la langue du dernier venu des États membres de l'Union européenne. À ce propos, je suis également heureux de constater que l'ensemble des avis motivés et des contributions des parlements nationaux au dialogue politique avec la Commission sont rapidement disponibles sur IPEX en version intégrale, au moins en anglais. Cela a notamment été possible grâce à l'action des secrétaires généraux, qui ont fourni les capacités nécessaires.

En outre, IPEX est présent sur Wikipédia dans toute une série de langues de l'UE (anglais, français, italien, allemand, roumain, tchèque et slovaque). De leur côté, les bases de données des parlements nationaux et les bases de données du Parlement européen et de la Commission contiennent des liens vers IPEX.

Permettez-moi de terminer en mettant en avant le caractère constructif de la coopération au sein du Conseil d'IPEX. Il n'a pourtant pas toujours été facile de s'accorder sur les résultats. En effet, vous savez que la coopération interparlementaire présuppose un niveau élevé de compréhension mutuelle et une volonté de consensus. Au nom du Bundestag allemand, je peux souligner que c'est sous ce signe que nous avons placé notre contribution, à la fois comme membre et comme présidence du Conseil. Le Bundestag allemand est toujours disposé à participer au Conseil et à apporter une contribution substantielle à la révision des lignes directrices IPEX, qui est actuellement discutée par le Conseil.

Après ce mandat de quatre années, nous aimerions passer le témoin de la présidence du Conseil à quelqu'un d'autre. Je suis donc heureux, au nom du Conseil d'IPEX, de vous proposer de confier en 2014 la présidence au parlement lituanien.

Permettez-moi de terminer en vous remerciant sincèrement de votre très bonne coopération et de la confiance que vous avez toujours accordée au Bundestag. Je souhaite qu'il en soit de même pour nos collègues lituaniens, que j'aimerais assurer de l'entier soutien du

Bundestag dans l'exercice de leurs fonctions à la présidence du  
Conseil d'IPEX.

Merci de votre attention !